

Séjours
ÉTÉ 20**25**



Pour les
6-14 ANS




OZOIR-LA-FERRIÈRE

Le Mot du Maire



Rocher de la Sentinelle
Boulevard de la Mer, 22710 Penvénan

Madame, Monsieur, chers parents,

L'été approche, et avec lui, l'occasion pour vos enfants de vivre des moments précieux au sein de notre centre de vacances municipal « Les Pervenches », situé dans les Côtes-d'Armor. Ce lieu, que beaucoup d'enfants de notre commune connaissent et apprécient, offre un cadre naturel et accueillant où rires, découvertes et amitiés se tissent au fil des jours.

Ces séjours, ouverts aux jeunes de 6 à 14 ans, sont bien plus que des vacances : ce sont des moments de partage, d'apprentissage et d'épanouissement. Toute l'équipe, engagée et attentionnée, veille à offrir un environnement où chaque enfant peut grandir en toute confiance, entre activités ludiques, sportives et découvertes enrichissantes.

Je vous souhaite une bonne lecture à la découverte de nos séjours en colonies de vacances à Port-Blanc, pour des souvenirs inoubliables.

Votre Maire,
Christine Fleck

Cadre de vie et équipement du centre



« **Les Pervenches** », (du nom de la vivace qui s'y épanouit en grand nombre) est le centre de vacances municipal situé **au cœur des Côtes-d'Armor**. C'est un lieu apprécié des Ozoiriens, qui est fréquenté chaque année à l'occasion des classes de découverte et des colonies d'été par **400 enfants** en moyenne.

Durant l'été, en cette **terre bretonne**, de nature et de légendes, le centre met la mer à portée de vos enfants, avec sa faune côtière, son air vivifiant et non loin de là, la Côte de granit rose. Le centre profite également des **activités sportives**, touristiques et de loisirs que proposent les villes voisines de Tréguier, Perros-Guirec, Lannion et Pleumeur-Bodou.

Le centre de vacances comporte **tout le confort nécessaire** pour accueillir les groupes de jeunes avec des bâtiments qui se dressent au milieu de **1,7 hectare de verdure**, des **terrains de sport** et d'un **parc boisé**.

Chaque séjour est encadré par une **équipe qualifiée**, qui met toute sa compétence au service des enfants, afin que ces derniers passent des **vacances inoubliables**.

Coordonnées du centre :

Centre Les Pervenches
2, rue de la Marine - Port-Blanc
22710 PENVENAN
Tél. : 02 96 92 60 97

Courriel : abourgis@mairie-ozoir-la-ferriere.fr



Renseignements :

La régie de recettes / Port-Blanc
01 64 43 (35 88) ou (35 56) ou (35 55)



Conditions générales d'accueil

Inscription

- Soit directement à la Régie de Recettes à partir du 24 mars 2025
- Soit par courrier adressé à :
La Régie de Recettes « Séjours vacances - Port-Blanc »
Mairie d'Ozoir-la-Ferrière,
45, avenue du général de Gaulle
BP 149 - 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE CEDEX

Le nombre de places est limité à 48 jeunes par séjour.
Répartition: 24 places « garçons » et 24 places « filles »,
configuration adaptée aux locaux des dortoirs.
Les inscriptions envoyées par courrier seront enregistrées
par ordre d'arrivée et en fonction des places disponibles.

Pièces obligatoires à fournir lors de l'inscription

- Le bulletin de réservation dûment complété et signé
- Le chèque d'acompte d'un montant de :
30 euros/jeune/séjour (bénéficiaire CAF)
70 euros/jeune/séjour (non bénéficiaire CAF)
libellé à l'ordre de la Régie de Recettes Ozoir
- La notification « aide au temps libre » si vous bénéficiez
et souhaitez utiliser votre aide aux vacances de la CAF.

Pièces complémentaires à fournir

Si vous n'avez pas de tranche tarifaire 2025, merci de photocopier
les justificatifs suivants :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (revenus 2023)
 - livret de famille
 - attestation de paiement de la CAF, MSA de moins de trois mois
- Toute inscription moins d'un mois avant le départ devra être
accompagnée du paiement intégral du séjour.

Les familles qui ont des impayés auprès de la collectivité verront
leur dossier refusé

Confirmation

Elle est envoyée à votre domicile quelques semaines après la
réception de votre inscription. Elle comprend la facture du séjour
et une liste de justificatifs à fournir pour établir le dossier
de votre enfant.
L'ensemble des éléments du dossier et le solde du séjour devront
être retournés au plus tard le 30 mai 2025, sous peine d'annulation
de votre inscription. Paiement possible sur l'Espace citoyens :
<https://ozoir.espace-citoyens.net/ozoir-la-ferriere>

Annulation, désistement et remboursements

Les arrhes versées sont restituées si l'annulation intervient plus
de 30 jours francs avant le départ de votre enfant. En cas de
désistement à moins de 30 jours du séjour, les arrhes versées
seront conservées par la commune au titre des frais déjà engagés
pour l'organisation du séjour. L'interruption du séjour de l'enfant
par la seule volonté des parents ou de l'enfant implique la prise en
charge des frais de rapatriement, par la famille,
et le non-remboursement du séjour.

Assurance obligatoire

Les parents doivent obligatoirement assurer leur(s) enfant(s)
pour les dommages que ceux-ci peuvent causer aux tiers en
souscrivant une assurance responsabilité civile (enfant et matériel).
Une attestation vous sera réclamée lors de la constitution du
dossier.

Santé

Vérifiez la mise à jour des vaccinations de votre enfant. Il vous sera
également demandé un certificat médical de non contre-indication
si votre enfant ne peut participer à l'une des activités prévues pour
des raisons médicales. Si un traitement médical entamé avant le
départ doit se poursuivre pendant la durée du séjour, vous devrez
fournir :

- copie de l'ordonnance où la posologie sera lisiblement indiquée
- les médicaments en quantité suffisante, dans leur emballage
d'origine

Vous prendrez alors toutes les mesures nécessaires pour que les
conditions de conservation des médicaments, lors du transport,
soient conformes aux prescriptions du fabricant.

Rapatriement sanitaire

Dans ce cas, seules les exigences d'ordre médical sont prises en
considération. La décision de rapatriement, ainsi que le choix du
moyen de transport et du lieu d'hospitalisation, sont pris par le
médecin qui examine l'enfant. La commune n'ayant pas d'option
rapatriement dans son contrat d'assurance, il est conseillé aux
familles de vérifier leur contrat ou de prendre une assurance
spécifique.

Frais médicaux

Lors de l'inscription, vous devrez remettre l'attestation de prise
en charge de l'enfant par l'Assurance Maladie, ou l'attestation

de la Couverture Médicale Universelle, si vous en bénéficiez (CMU - attention à vérifier la validité de votre attestation). Si vous ne bénéficiez pas de la CMU, vous devrez rembourser à la commune les frais exposés au profit de votre enfant. Après paiement, la commune vous remettra la feuille de maladie pour votre propre remboursement par les assurances sociales.

Transport : arrivée / départ

Le trajet aller/retour entre Ozoir-la-Ferrière et Port-Blanc est prévu par autocar grand tourisme équipé de ceintures de sécurité avec arrêts de confort. Un adulte responsable de l'enfant doit obligatoirement accompagner ce dernier lors du départ d'Ozoir-la-Ferrière et être présent au lieu de rendez-vous lors du retour du séjour. Tout retard au départ engage la responsabilité des parents, qui devront conduire leur(s) enfant(s) sur le lieu de séjour. En cas d'absence d'un adulte responsable à l'heure et au lieu de rendez-vous du retour, l'enfant pourra être confié au commissariat de police le plus proche, qui prendra toutes dispositions utiles dans l'intérêt de celui-ci. La famille a la possibilité de déposer ou de récupérer directement le jeune au centre de vacances. Pour cela, une décharge de responsabilité par écrit devra être communiquée avec le dossier d'inscription.

Respect et bonne tenue

La commune décline toute responsabilité en cas de perte de bagages individuels, d'effets du trousseau non marqués à l'aide de bandes tissées cousues au nom de l'enfant ou de pertes, dégradations, vols dus à une négligence caractérisée. Les dégradations volontaires du matériel pédagogique et du mobilier engagent la responsabilité de l'auteur. Dans ce cas, la commune se réserve le droit d'en réclamer le remboursement aux familles. Les enfants dont le comportement serait en opposition avec les règles de vie en collectivité ou qui mettraient en danger moral ou physique d'autres membres du groupe, feront l'objet d'une décision de renvoi dont les frais seront assumés par les familles.

Activités

Concernant l'encadrement, le nombre d'animateurs prévu par la commune est supérieur à la réglementation en vigueur. Cela permet de créer davantage de petits groupes d'activités sur place. Le programme des activités est défini précisément après l'édition de la plaquette et sera présenté aux familles lors de la réunion du samedi 21 juin 2025. Une invitation sera envoyée pour confirmer les horaires et le lieu de la réunion. L'accès aux activités est conditionné au nombre de places disponibles durant le séjour et au choix du jeune. Plusieurs possibilités lui seront

proposées, il pourra choisir de participer à l'activité programmée ou choisir l'une des nouvelles activités en fonction de ses envies.

Accès au centre de vacances :

Les visites sont interdites sauf en cas de nécessité absolue. Dans ce dernier cas, il est impératif de contacter le centre de vacances « Les Pervenches » au moins 24 heures à l'avance et de respecter le point suivant : tout départ anticipé d'un enfant du centre sera obligatoirement soumis à l'autorisation écrite des parents. Une décharge de responsabilité devra être remplie soit par les parents lors de leur visite, soit par les personnes autorisées à prendre en charge l'enfant.

Brevet de 25 mètres

Non obligatoire, il permettra à l'enfant de se baigner sans ceinture.

Test d'aisance aquatique pour les activités voile et kayak

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire d'un diplôme professionnel dans les disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, nage en eau vive, voile, canyonisme, surf de mer et natation, ou par un Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Ce document doit attester de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- nager sur le ventre pendant vingt mètres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant (arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en accueils collectifs de mineurs, modifié par l'arrêté du 7 juin 2013).

Ce test est gratuit mais obligatoire et peut être pratiqué à la piscine municipale Catherine Plewinski. Il suffit de prendre rendez-vous par téléphone au 01.60.02.93.61 en précisant qu'il s'agit d'un test aquatique dans le cadre des colonies de vacances pour bénéficier de l'entrée gratuite.

Déclaration de séjour

Nos séjours de colonie avec hébergement font l'objet d'une déclaration auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport, qui délivre un agrément dont le numéro peut vous être communiqué sur simple demande.

Entre terre et mer



Trois séjours

- Du 7 au 20 juillet
- Du 21 juillet au 3 août
- Du 4 au 17 août



Un projet pédagogique

Il est élaboré par le directeur du séjour et découle du projet éducatif de la commune. Il définit, dans le respect du rythme des jeunes, les actions mises en place pour favoriser leur épanouissement. Au programme de ces vacances : de la détente, du fun et le plein d'activités. Projets spécifiques à partir de 6 ans.



Informations

- Durée: 14 jours
- 48 participants de 6 à 14 ans
- 1 responsable de séjour diplômé d'État
- 1 surveillant de baignade et 1 assistant sanitaire
- Transport par autocar « confort »
- Blog séjour au quotidien

Activités de bord de mer

- Voile, catamaran, caravelle, Kayak de mer et paddle géant
- Surf et/ou Stand Up Paddle
- Diverses pêches: à pied, à la balance ou au couteau (le coquillage)
- Baignade et jeux de plage
- Randonnées pédestres le long de la Côte de granit rose



Activités physiques et sportives

- Tir à l'arc, descente en rappel, escalade, tournoi football, volley-ball, tennis de table, équitation.

Activités manuelles et d'expression

- Déco patch, atelier modelage, aquarelle, bracelets brésiliens, match d'impro, origami, baby-foot, fabrication de slime.



Sorties à la carte

- Visite de Saint Malo
- Accrobranches, parcs de loisirs, planétarium, piscine aqualudique
- Pour les 12-14 ans : blind test, escape game grandeur nature, city sports (trampoline XXL, escalade, terrain de five), laser game, jeux de rôle.

Sans oublier !

- **Veillées :** (bord de plage, soirée américaine, karaoké...)
- **Soirées à thème :** (casino, boum, fête du 14 juillet, spectacles de rue, soirées festives...) en fonction des activités touristiques.
- **Grands jeux :** Main Noire, enquête policière, Sagamor, Fort Pervenches...



Des tarifs adaptés aux ressources des familles



Les aides incluses dans les tarifs

L'aide aux vacances de la Caisse d'Allocations Familiales

Cette aide sera déduite des tarifs familles mentionnés à la grille de la page 15.

L'aide de la commune

La commune aide également les familles habitant à Ozoir-la-Ferrière, en prenant à sa charge la différence entre le coût réel de ce séjour et le tarif des familles, en fonction de leurs revenus et du nombre d'enfants à leur charge. Les familles extérieures à la commune peuvent aussi avoir accès au centre en fonction des places disponibles, mais ne bénéficient pas de l'aide municipale. Elles relèvent donc du tarif « EXTÉRIEURS ».

Les autres aides et participations

Comités d'entreprise

Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre comité d'entreprise pour savoir si vous pouvez bénéficier d'aides. La commune se tient à votre disposition pour établir les justificatifs éventuels qui peuvent vous être réclamés. Tout paiement par chèque d'un comité d'entreprise peut être affecté au séjour de votre enfant à l'ordre : Régie de Recettes Ozoir pour l'établissement d'un chèque.

La facture, qui vous est adressée, peut suffire à justifier le coût du séjour auprès de votre entreprise.

Chèques-vacances

La commune accepte les « chèques-vacances » pour régler tout ou partie du séjour de votre enfant.



Bulletin de réservation

Séjours Port-Blanc Été 2025



Nom du responsable:
(père, mère, tuteur légal)

Prénom:
.....

N° de dossier famille:

Adresse:
.....

N° allocataire:

Téléphones

Domicile:
| | | | | | | | | |

Portable représentant légal 1:
| | | | | | | | | |

Portable représentant légal 2:
| | | | | | | | | |

Email :

LES ENFANTS				SÉJOURS		
Nom et Prénom	Né(e) le	Sexe	Âge au début du séjour	14 jours	14 jours	14 jours
				6 - 14 ans 7 au 20 juillet	6 - 14 ans 21 juillet au 3 août	6 - 14 ans 4 au 17 août

Je donne l'autorisation de filmer ou prendre des photos représentant mon (mes) enfant(s) au cours des activités, et de les publier, exposer et diffuser pour les usages suivants: publication (journaux municipaux, revues, plaquettes, brochures...), expositions, réalisation de films, mise en ligne sur internet, à des fins d'illustration des supports d'information de la commune. La présente autorisation est délivrée à titre gratuit et ne donnera lieu à aucune rémunération ou indemnisation. Je déclare avoir lu et approuvé les modalités et conditions d'inscription.

Mention manuscrite "Lu et approuvé",
Signature des parents:

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le: / /2025





Tarifs sans aide aux vacances de la CAF

Votre tarif est adapté au montant de vos ressources imposables (RFR) et de certaines aides de la CAF/RSA. Il correspond à une tranche et une catégorie.

Les catégories de tarifs:

Colonne « A » = 1 enfant à charge

Colonne « B » = 2 enfants à charge

Colonne « C » = 3 enfants et + à charge

Note: si vous disposez d'un dossier à jour au service à la Régie de Recettes, vous avez donc connaissance de votre tranche et catégorie de tarif 2025 (sous réserve de modifications de votre situation, à la date d'inscription en colonie).

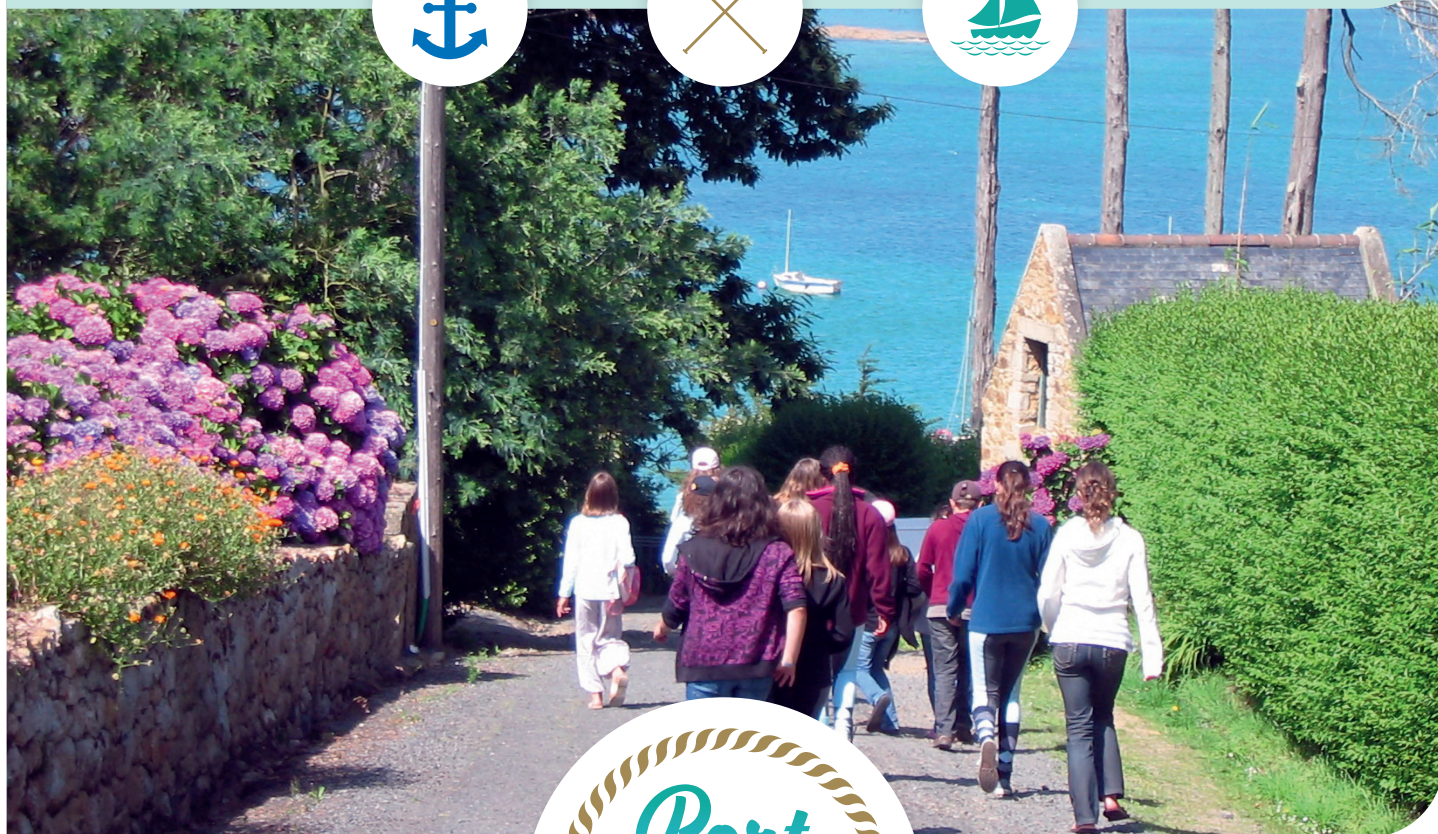
Pour les ayants-droit aux bons CAF

Le montant attribué par la CAF sera déduit de votre tarif dans la grille.

TRANCHES DE REVENUS	RESSOURCES MENSUELLES	SÉJOURS DE 14 JOURS		
		A Familles 1 enfant	B Familles 2 enfants	C Familles 3 enfants et +
1	Moins de 686 €	242 €	217 €	183 €
2	686 € - 824 €	260 €	242 €	194 €
3	824 € - 960 €	284 €	260 €	217 €
4	960 € - 1 166 €	299 €	276 €	234 €
5	1 166 € - 1 372 €	338 €	299 €	245 €
6	1 372 € - 1 578 €	374 €	342 €	284 €
7	1 578 € - 1 852 €	419 €	389 €	319 €
8	1 852 € - 2 127 €	462 €	436 €	354 €
9	2 127 € - 2 401 €	509 €	479 €	389 €
10	2 401 € - 2 676 €	551 €	524 €	443 €
11	2 676 € - 3 087 €	599 €	571 €	494 €
12	3 087 € - 3 498 €	646 €	613 €	544 €
13	3 498 € - 3 911 €	673 €	641 €	579 €
14	3 911 € - 4 322 €	700 €	673 €	618 €
15	4 322 € - 4 733 €	731 €	708 €	653 €
16	4 733 € - 5 144 €	742 €	738 €	731 €
17	5 144 € - 5 556 €	754 €	752 €	747 €
18	5 556 € et plus	764 €	761 €	754 €
	Extérieurs		788 €	

Chaque tranche contient sa borne inférieure, sa borne supérieure appartient à la tranche suivante.





Service des Régies de Recettes Port-Blanc

**« Séjours vacances
PORT-BLANC »**

Mairie d'Ozoir-la-Ferrière
45, avenue du général de Gaulle
BP 149
77330 Ozoir-la-Ferrière Cedex



OZOIR-LA-FERRIÈRE

Directeur de la publication : Suzanne Barnet

Rédacteur en chef : Stéphane Piraud

Rédaction : Service Jeunesse / Port-Blanc

Conception, réalisation graphique : Service
Communication

Crédits photos : Ville d'Ozoir-la-Ferrière

Suivez-nous  @VilleOzoirlaFerriere

 Info SMS  Ozoir WebTV